



Nom du projet/activité	Amélioration du flux des services écosystémiques dans les bassins versants biologiquement riches de la région Sud d’Haiti (BIODIVERSITÉ SUD)
Numéro de reference:	HPI20230708BIODIVERSITÉ
Pays:	Haiti

DEMANDE DE PROPOSITION

No. HPI20230708BIODIVERSITÉ

Recrutement d’un Consultant-Expert international en droit et législation environnementale pour identifier les lacunes dans les politiques de BD existantes en Haïti

Date de publication de la Demande de Proposition :	12 aout 2023
Durée du contrat:	1 mois (20 jours)
Date limite de soumission des propositions :	30 octobre 2023 avant 16h00
Date limite de soumission des questions :	10 octobre 2023 avant 16h00
Soumission électronique à l'attention de :	PROCUREMENT HEIFER
Soumission électronique :	logistique-ht@heifer.org
Renseignements pour toute demande de renseignements au sujet de cette Demande de Propositions :	logistique-ht@heifer.org

TABLE DES MATIERES

- I. Détails du projet**
- II. Contexte**
- III. Objectif de la consultation**
- IV. Tâches spécifiques et responsabilités spécifiques**
- V. Résultats attendus**
- VI. Méthodologie**
- VII. Coordination & appui**
- VIII. Qualifications requises**
- IX. Procédure de sélection et durée de la prestation**
- X. Livrables, calendrier et conditions de paiement**
- XI. Documents de candidature**
- XII. Normes & politiques de l'organisation**

I. Détails du projet

Agence d'exécution : **Heifer International Haïti**

Maitre d'ouvrage : **Ministère de l'Environnement (MDE)**

Bailleurs : **Heifer International Haïti, GEF et PNUD**

Durée du projet: **6 ans**

II. Contexte

Heifer International est une Organisation Internationale Non Gouvernementale à but non lucratif travaillant en Haïti avec une expérience de plus de vingt (20) ans dans le domaine de l'élevage et de l'agriculture dans le souci d'assurer de meilleures conditions de vie aux familles. La mission de Heifer International est de « combattre la pauvreté et la faim par le biais d'un développement communautaire durable ». Une mobilisation d'efforts de l'organisation dans le département du sud se fait pour le projet d'*Amélioration du Flux des Services Ecosystémiques dans les Bassins Versants Biologiquement Riches de la Région Sud d'Haïti (Biodiversité Sud)*. Le projet prévoit de « renforcer la gouvernance environnementale des écosystèmes au niveau des 5 bassins versants (Aquin-Saint Louis du Sud, Cavaillon, Les Cayes, Tiburon-Port Salut et Corail-Anse à Veau) dans les départements Sud, Grand'Anse et Nippes.

Ce projet s'articule autour de quatre principales composantes :

- 1- Renforcement de la gouvernance et des capacités pour intégrer la protection de la Biodiversité dans la gestion des bassins versants ;
- 2- Restauration des écosystèmes pour renforcer la fourniture de services écosystémiques ;
- 3- Application de pratiques fondées sur le marché pour les petites et moyennes entreprises (PME) liées aux produits de base ;
- 4- Suivi et évaluation (S&E), génération et diffusion des connaissances

Ce projet est cofinancé par le GEF (Fonds Global de l'Environnement), Heifer Project International et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) en partenariat avec le ministère de l'Environnement (MDE), est une réponse à un constat initial :

Haïti est l'un des pays de la caraïbe plus exposés au changement climatique, à la pollution et la perte de biodiversités bien que le pays soit un hotspot de biodiversité, caractérisé par la diversité de ses caractéristiques climatiques, géographiques et topographiques. Des zones biosphères, comme le Massif de la Hotte, les parcs de La Visite et de Macaya, sont situées dans le sud ; les ressources écosystémiques sont les moyens de subsistance de petits agriculteurs. La croissance démographique a amplifié les pressions sur les ressources faute de i) l'instabilité politique joint à la pauvreté, ii) un système public défaillant, dépendant de l'aide internationale, et iii) des limites d'opportunités économiques et de répartition de richesses. En conséquence les biens et services écosystémiques sont surexploités exposant les écosystèmes à la dégradation et la perte de biodiversité. Le recours aux pratiques non-durables de survie comme le braconnage et l'extraction

de bois accélèrent la perte de forêts et de biodiversités. Les écosystèmes dégradés entraînent la dégradation des conditions de vie, la diminution des rendements agricoles et la perte de résilience.

L'état haïtien signataire de la convention Internationale de 1992 sur la biodiversité nécessite le support pour rétablir les normes. C'est dans cette optique que Heifer Project international désire recruter un consultant international en droit et législation de l'environnement qui relèvera les lacunes existantes dans la législation environnementale et les politiques de biodiversité en Haïti. Ceci dans une perspective d'intégration de la biodiversité dans les lois, réglementations et budgets pertinents.

III. Objectif de la consultation

L'objectif principal de cette consultation est d'identifier les lacunes de la législation environnementale actuelle en termes d'intégration des différents aspects liés à la biodiversité en Haïti.

IV. Tâches spécifiques et responsabilités spécifiques

Sous la supervision du Chef de Projet, le consultant ou la firme travaillera en étroite collaboration avec toutes les parties prenantes concernées du projet et doit tenir compte dans la méthodologie des tâches suivantes :

- Faire un examen des lois et des décrets de loi en matière d'environnement en mettant un accent sur la biodiversité ;
- S'assurer que les documents de stratégies mettront en valeur la biodiversité dans la création des richesses ;
- Proposer et développer la meilleure approche d'intégration de la question de biodiversité/environnement dans la stratégie gouvernementale (biodiversité/environnement comment axe, transversal ou les deux au même temps) pour garantir la durabilité du développement ;
- Formuler des recommandations pour une meilleure intégration des Biodiversités à travers un processus participatif ;
- Produire une évaluation avec des recommandations pour réorienter les lois et règlements liés à la protection de la biodiversité ;
- Identifier les lacunes de la législation environnementale actuelle en termes d'intégration des différents aspects liés à la Biodiversité ;
- Organiser des ateliers avec les parties prenantes gouvernementales pour discuter des lacunes et des moyens de les combler ;
- Élaborer des cadres juridiques actualisés à soumettre au gouvernement pour examen.

V. Methodologie

Sous réserve de la méthodologie détaillée que le Consultant proposera, il devra s'assurer que la méthodologie permet de réellement prendre en compte les informations de terrain, les expériences des acteurs. Il privilégiera les techniques et instruments tels que les entretiens semi-directifs individuels et collectifs, les discussions thématiques avec les acteurs concernés. Le Consultant devra donc :

- Recueillir par le biais de recherches documentaires et d'entretiens avec les principales parties prenantes selon les besoins et analyser les informations sur les lois, réglementations et politiques en Haïti, concernant les domaines liés à la biodiversité ;
- Mener, sur la base des informations collectées, un examen juridique et politique concernant tous les domaines mentionnés ci-dessus, y compris les meilleures pratiques et recommandations sur les directives nationales pour la gestion de la biodiversité ;
- Renforcement, sur le long terme, de l'environnement juridique et institutionnel d'Haïti pour la protection de la biodiversité.

VI. Coordination et appui

Le Consultant réalisera la mission sous la supervision du Chef de Projet e à qui il remettra la note de cadrage méthodologique, le rapport préliminaire pour examen et la version finale. Veuillez noter que le consultant ou la firme devra utiliser sa propre logistique (ordinateurs, imprimantes, photocopieur, voiture, etc.)

VII. Qualification requise

Le ou la consultant(e) doit avoir les qualifications suivantes :

Être titulaire d'un moins une maîtrise et expertise dans le droit international avec des expériences dans les domaines suivants : environnement, écologie, développement durable ;

- Avoir au moins 10 ans minimum d'expérience professionnelle pertinente dans l'organisation d'atelier avec les gouvernements ;
- Une connaissance des procédures de Heifer, du PNUD et du FEM ;
- Une expérience antérieure avec les mesures et lois pour la restauration d'écosystèmes et la biodiversité ;
- Avoir travaillé sur les domaines (biodiversité, changement climatique, aires protégées et gestion durable des terres) ;
- Être haïtien ou étranger avec des expériences internationales ;
- Avoir une bonne connaissance sur les accords multilatéraux sur l'environnement (AME) ;
- Avoir des connaissances dans le domaine du système d'information environnementale ;
- Disposer de connaissance sur les problématiques de la gestion durable des ressources naturelles d'Haïti et de la Caraïbe ;
- Avoir une excellente maîtrise de la langue française et anglaise (écrit, parlé et lu).

VIII. Procédure de sélection et durée de la prestation

Le recrutement se fera par sélection basée sur la qualité. Les critères définissant la qualité sont :

- a) La méthodologie proposée
 - Démarche technique et méthodologique (cohérence et raison d'être de la démarche) ;
 - Compréhension du mandat ;
 - Adéquation de l'organisation de la mission et du calendrier d'intervention des moyens, faisabilité, et cohérence du plan de travail ;
- b) Les compétences du consultant à la tâche :
 - Formation académique ;
 - Expérience générale ;
 - Expériences spécifiques.

IX. Livrables, calendrier et conditions de paiement

La mission se déroulera sur une durée maximale d'un (1) mois, à compter de la date de début du contrat jusqu'à la remise de la version finale du rapport.

- X. Le paiement dépend de l'approbation de la direction de Heifer et sera effectué en trois versements. Le tableau **suyvant** explique le processus.

Livrables	Durée	Condition de paiement
Note de cadrage de la mission, qui précise l'approche méthodologique et la procédure, les différentes phases et les acteurs clés à rencontrer	Au plus tard trois jours après la tenue de la rencontre de cadrage	20% du montant du contrat, après approbation du premier livrable par le Client
Rapport intermédiaire avec 2 avant-projets de loi	Dans un délai de trois semaines après la tenue de la rencontre de cadrage	40% du montant du contrat, après approbation du deuxième livrable par le Client
Atelier de restitution	Dans un délai de trois semaines après la soumission du rapport préliminaire	40% du montant du contrat, après approbation du troisième livrable par le Client
Rapport final intégrant les lacunes, déficit budgétaire et recommandations pour les combler	Délai d'une semaine après l'atelier de restitution	

N.B : Le rapport final de la mission et tous autres documents seront rédigés en français et en anglais et transmis en version électronique (via email) par le consultant, à l'attention du Chef de Projet, pour approbation, en format Word, police "Times New Roman taille 12", justifié.

XI. Documents de candidature

Les candidats intéressés sont priés de postuler avec les documents suivants

1. Lettre de motivation
2. Une proposition technique contenant :
 - Note explicative sur la compréhension des TdR ;
 - Approche méthodologique et du plan de travail ;
 - CV détaillé avec références de 3 clients.
3. Une proposition financière
 - Un budget libellé en US dollar.
4. Les documents légaux à jour
5. Un minimum de 4 références pour des travaux similaires réalisés

XII. Normes & politiques de l'organisation

A. Limitations

Cette DP ne représente pas un engagement d'attribution d'un contrat, de paiement des frais engagés dans la préparation d'une réponse à cette DP, ou d'obtenir ou de contracter des services ou des fournitures. La génisse se réserve le droit de financer l'une ou l'autre des demandes présentées et se réserve le droit d'accepter ou de rejeter dans son intégralité et son pouvoir discrétionnaire absolu toute proposition reçue à la suite de la DP.

B. Propriété

Article 12.1. Propriété en général. Sous réserve de l'article 12.2 ci-dessous, toute propriété intellectuelle (y compris, mais sans s'y limiter, les droits d'auteur, les marques de commerce, les marques de service et les brevets), les droits de propriété intellectuelle, les livrables, les manuels, les œuvres, les idées, les découvertes, les inventions, les produits, les écrits, photographies, vidéos, dessins, listes, données, stratégies, matériaux, processus, procédures, systèmes, programmes, appareils, opérations ou informations développées en totalité ou en partie par ou pour le compte de l'entrepreneur ou de ses employés ou agents en relation avec le service et/ou marchandises (collectivement, le « produit de travail ») sont la propriété exclusive de HPI. Sur demande, l'entrepreneur doit signer tous les documents et prendre toutes les mesures nécessaires pour confirmer ou perfectionner la propriété exclusive de HPI du produit de travail.

Article 12.2. Propriété intellectuelle antérieure. Toute propriété intellectuelle appartenant à une Partie avant la date d'entrée en vigueur (« propriété intellectuelle antérieure ») doit demeurer la propriété exclusive et exclusive de cette Partie. En ce qui concerne l'une des adresses IP antérieures de l'entrepreneur incluses dans le produit de travail, l'entrepreneur conserve la propriété et accorde par la présente à HPI un droit permanent, non exclusif, sans redevances, dans le monde entier, irrévocable, et une licence d'utilisation, de copie, de reproduction, afficher, modifier, réviser, exécuter et distribuer ladite propriété intellectuelle, dans n'importe quel format ou n'importe quel support, dans le cadre du produit de travail.

Article 12.3. Travail fait pour la location. Dans la mesure où les lois sur le droit d'auteur s'appliquent au produit de travail, les Parties conviennent que (a) HPI a spécialement commandé ou commandé le produit de travail, b) le produit de travail est une "œuvre faite pour la location" en vertu des lois des États Unis sur le droit d'auteur, et c) HPI est considéré comme l'auteur de celui-ci et doit posséder tout droit, le titre et l'intérêt qui y sont. Dans la mesure où ces droits, en tout ou en partie, ne sont pas acquis dans HPI comme un «travail fait pour la location», l'entrepreneur par la présente subventions irrévocablement, assigne, et les transferts à HPI, exclusivement et à perpétuité, tous les droits de l'entrepreneur de toute nature ou de nature, maintenant connu ou par la suite conçu, dans, et dans le cadre du produit de travail, et HPI doit posséder uniquement et exclusivement tous les droits qui s'y contancient, et dans les éléments de celui-ci, y compris, mais sans s'y limiter, tous les droits alliés, auxiliaires, subsidiaires, accessoires et d'adaptation. L'entrepreneur renonce par la présente à tous les droits connus sous le nom de « droits moraux » et à tous les droits similaires que l'entrepreneur peut avoir en rapport avec le produit de travail. La description des services et/ou des marchandises fournis dans le présent accord ne limitent en rien la façon dont HPI peut utiliser le produit de travail.

C. Règlements applicables

Les soumissionnaires doivent être légalement enregistrés pour opérer en Haiti et se conformer à la législation locale applicable, y compris l'achat non limité au droit du travail, les exigences financières, les impôts, etc.

Les soumissionnaires seront également tenus de se conformer aux politiques et normes de HPI